



Voiture d'occasion (litige avec acheteur)

Par **epinoise_old**, le **21/07/2007** à **00:56**

Bonsoir

J'ai vendu ma voiture 1000€ a un particulier avec controle technique ok au bout de deux semaines il telephone en disant que la voiture ne marche plus et qu'il veut le remboursement. A t'il le droit alors que moi je n'ai jamais eu de soucis avec ??
Pourriez vous me donner mes droits; ai je le droit de refuser?
Merci

Par **poupee_russe92**, le **22/07/2007** à **23:02**

Bonjour,

Avez-vous fait un contrat de vente écrit et précisé que l'acheteur acquiert le bien à ses risques et périls ? C'est ce que l'on conseille en général.

Le contrôle technique ayant été fait dans les règles, cela ne peut de plus jouer qu'en votre faveur.

Cordialement.

Esther

Par **epinoise_old**, le **25/07/2007** à **14:47**

Bonjour

J'ai juste fait un acte de vente , et barré la carte grise .

L'acheteur me harcèle au téléphone pur que je lui rembourse ou que je paie les frais du garage , il me soutient qu'entre particulier il y a 3 mois de garantie.

Que dois je faire ?

Merci